

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

Aménagements du Crédit Impôt Recherche : des mesures adaptées à un soutien de la R&D en France ?

Paris, le 8 octobre 2010

Dans son rapport sur le Crédit Impôt Recherche (CIR) rendu public le 16 septembre dernier, l'Inspection Générale des Finances préconise une réforme du dispositif sur la base de trois aménagements : la suppression de la majoration du CIR pour les entreprises nouvelles, la suppression du crédit d'impôt collection, et enfin l'obligation pour les grands groupes de réaliser une partie de leur recherche en interne.

La principale critique adressée au dispositif existant est la captation du CIR par les grands groupes. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche indique ainsi que les 50 premiers bénéficiaires du CIR en 2008 représentaient près de 31% du montant total du dispositif. A noter toutefois que les entreprises de plus de 5 000 salariés qui bénéficient de 25% du CIR réalisent près de 37% de la R&D en France. Il convient donc de ne pas pénaliser les grandes entreprises sources d'innovation en voulant rééquilibrer le dispositif à l'avantage des PME.

Le CIR reste une formidable opportunité pour la France de renforcer sa capacité en R&D, de réduire son déficit public, et prendre une place de leader en Europe, comme l'a fait le Canada Outre-Atlantique.

Les experts du cabinet Taj proposent de commenter avec vous les répercussions des aménagements proposés :

- *Comment expliquer que la recherche et le développement en France soient principalement portés par les grands groupes ?*
- *Une réforme du CIR est-elle nécessaire pour favoriser le développement d'un tissu d'Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) plus dense, nécessaire à la compétitivité de l'économie française ?*
- *Un ciblage sectoriel ou technologique du dispositif du CIR est-il souhaitable pour encourager la R&D en France ?*

Contacts presse

Vae Solis Corporate : JérémY Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 370 professionnels parmi lesquels 37 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.